

Christian de Montlibert

CRESS, Université Marc Bloch, Strasbourg.

Les surendettés ou les déçus du monde économique

Alors que nombre de discours politiques laissent croire qu'il en est fini des classes sociales et que l'Histoire est maintenant régie par la question du partage des ressources au sein d'une grande classe moyenne, la persistance de la pauvreté¹ et le nombre élevé de ménages surendettés n'est pas sans poser quelques questions.

Il est vrai que la situation se complique encore avec les usages médiatiques du surendettement : il devient parfois une arme pour critiquer la politique gouvernementale ou des pratiques commerciales envahissantes, ou, beaucoup plus souvent, le point de départ de sermons justifiant une morale de l'effort et de l'épargne. La presse, en effet, publie des articles sur le surendettement qu'il est possible de répartir en trois catégories : *des enquêtes* sur les conditions d'octroi des crédits, *des informations* sur les associations qui luttent contre le surendettement et *des reportages commentés* sur les conditions d'existence des surendettés. Bien entendu les orientations des journaux ou hebdomadaires pèsent sur le contenu des articles : Ainsi les *Dernières Nouvelles d'Alsace* publient plus souvent des

informations sur une association locale qui s'emploie à aider des surendettés à recouvrer l'équilibre de leur budget et à dépasser les difficultés qu'une telle situation entraîne, alors que *Psychologie* parlera de « dépendance », de « compulsivité », d'« autodestruction », de « psychothérapie » et que *Politis* insistera sur le chômage, l'inadaptation des plans de redressement, ou la précarité, ... Mais tous induisent une sorte d'exemplarité du surendettement bien faite pour effrayer tous ceux qui pourraient un jour être tentés par des emprunts dépassant leur capacité de remboursement. Le malheur des uns est rendu public pour rappeler aux autres qu'il ne faut pas vivre au dessus de ses moyens, qu'il faut savoir réduire son train de vie, contrôler ses désirs, ne pas céder aux tentations d'achat. Cet ensemble de préceptes d'économie morale, bien adapté au mode de vie et aux représentations du monde de la petite et moyenne bourgeoisie qui forme le gros du lectorat de la presse, est là pour rappeler l'imprudence qu'il y a à mettre en question les avantages de sa position par un comportement dispendieux. En quelque sorte la condamnation publique des surendettés est annoncée pour l'exemple : le malheur des uns devrait contribuer au bonheur des autres. Dans ces conditions, on comprendra l'importance d'une étude sociologique de ces « déçus » du monde économique que représentent les surendettés².

¹ Ainsi Ph. Cortazzo remarque que « Jamais, depuis la création du dispositif, le nombre d'allocataire du RMI n'a été aussi important qu'à la fin de l'année 2004 : 1 215 585 allocataires payés. C'est-à-dire environ 1 450 000 allocataires (payés ou suspendus) et près de 2 900 000 personnes couvertes. » Cortazzo Ph., Les bénéficiaires du RMI : Evolution et caractéristiques de 1989 à 2004, in Bergougnian C., Blayo Ch., Parant A., Sardon J.P., Tribalat M., *La population de la France ; Evolutions démographiques depuis 1946*, Bordeaux, CUDEP – Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2005.

² Olivier Dantzer, Céline Diderich, Myriam Dufлот, Valérie König, Alexia Bouchière, Magalie Stefane, Jérôme Husson, Hervé Deguenon ont participé à cette enquête qui a permis de collecter trente deux entretiens et d'observer deux réunions de groupe.

La procédure de traitement du surendettement

De fait, la croissance du nombre d'individus ou/et de ménages ne pouvant honorer les échéances des crédits à la consommation ou des crédits immobiliers ont conduit à concevoir des dispositifs juridiques destinés à protéger les emprunteurs et les prêteurs : car si le législateur (et particulièrement les députés du parti socialiste soucieux d'introduire une dimension sociale dans les rigueurs du marché) a voulu protéger les particuliers, les pressions des banques (face à la progression des chèques sans provision), des organismes de crédit (face à la montée des impayés) et des agents immobiliers (craignant une chute du prix du mètre carré construit lors des ventes sur saisie) n'ont pas été pour rien dans la mise en place des procédures étatiques, tant il est vrai qu'une nouvelle loi, tout en s'inscrivant dans un ensemble juridique préexistant, résulte toujours de stratégies de groupes d'agents divers intéressés à la solution d'un conflit mettant en cause la structure sociale et surtout la reproduction de cette structure. Ainsi la loi de décembre 1989, qui avait pour double objectif d'améliorer la prévention et d'instaurer un mécanisme curatif permettant d'appréhender globalement la situation du débiteur et de définir des solutions dans un cadre multilatéral par une démarche de conciliation entre les parties³ venait compléter un dispositif adossé à la loi du 10 janvier 1978 relative à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit et à la loi du 13 juillet 1979 relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier puisque ces textes, mettant l'accent sur l'information de l'emprunteur confronté

aux offres alléchantes des organismes de crédit proposant des produits de plus en plus sophistiqués, bien qu'ayant une vocation essentiellement préventive, n'avaient pas obtenu le résultat escompté. Cette nouvelle organisation de traitement du surendettement a été d'autant plus appréciée à l'époque que, disait-on, elle devait permettre d'éviter le recours au juge d'instance pour obtenir des délais de paiement ou le sursis dans l'exécution des poursuites éventuelles (articles 1244-1 et 1244-2 du code civil), qu'elle créait un dispositif permettant une vue d'ensemble de la situation du débiteur et, point particulièrement apprécié par les organismes financiers, qu'elle permettait la création d'un fichier national des incidents de remboursement de crédit aux particuliers (FICP), géré par la Banque de France, leur permettant, par une simple consultation, de repérer à titre préventif les emprunteurs éprouvant des difficultés financières. Si les emprunteurs obtenaient la possibilité de réduire le montant du remboursement de leurs créances en obtenant un rééchelonnement, les organismes financiers en espéraient, à plus long terme, un profit certain.

Le dispositif créé en 1989 reposait sur un système à deux degrés cherchant à privilégier la voie de la conciliation : était mise en place une commission, en principe départementale, constituée de cinq membres et présidée par le préfet ou son représentant, dont le secrétariat était assuré par un agent de la Banque de France. Investie d'un rôle de conciliation, cette commission administrative devait tenter de parvenir, dans un bref délai, initialement fixé à deux mois, à une solution négociée, c'est-à-dire à un plan amiable de règlement passif accepté par le débiteur et ses créanciers. La commission avait la possibilité de demander au juge de suspendre les poursuites individuelles engagées par les créanciers. En cas d'échec de cette phase conventionnelle négociée, le juge pouvait être saisi par le débiteur ou les créanciers d'une demande de redressement judiciaire civil. Le plan établi à l'issue de cette procédure était imposé aux intéressés, le juge ayant la faculté d'opérer des réductions de taux d'intérêt, d'imposer des reports ou des rééchelonnements de paiement des dettes sur une durée toutefois limitée, ou encore de décider d'imputer les paiements en priorité sur le capital. Il

³ En 1984, 1985 et 1988, trois nouvelles lois avaient été adoptées pour organiser le règlement amiable et le traitement collectif des difficultés des entreprises, mais les particuliers restèrent en dehors du champ d'application.

n'avait pas cependant la possibilité d'imposer des remises de dettes, sauf dans le cas où le prix résultant de la vente du logement principal ne permettait pas d'apurer la créance du bénéficiaire. L'objectif de ce dispositif étant à la fois de privilégier les solutions amiables et d'éviter un afflux de dossiers vers les juridictions, la logique sous-jacente voulait que les créanciers, informés de la situation d'endettement global de leur débiteur, préférassent les solutions négociées dans un cadre multilatéral aux plans d'apurement imposés par le juge. Cette procédure avait vocation à appréhender très largement le phénomène du surendettement, qui était défini de façon extensive comme l'impossibilité manifeste, pour une personne physique de bonne foi, de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles ou à échoir. Elle était susceptible de bénéficier à un particulier comme à un ménage d'époux ou de concubins, les dettes prises en compte correspondant aux emprunts contractés, mais également aux dettes locatives, aux dettes fiscales, aux dettes d'électricité, etc.

Il est intéressant d'observer que cette procédure s'est heurtée, dès le départ, à deux types d'obstacles : l'opposition des organismes financiers et les problèmes de traitement de file d'attente dus à un afflux de dossiers. Le nombre de familles vulnérables était plus élevé que les discours sur l'enrichissement et l'extension infinie d'une classe moyenne ne le laissaient supposer et les organismes financiers n'avaient nullement l'intention de renoncer à recouvrer les encours et les intérêts afférents. Les créanciers, en particulier les établissements de crédit, se sont montrés peu coopératifs, contestant fréquemment la recevabilité des dossiers, mettant en cause la bonne foi des débiteurs et s'opposant aux propositions de règlement amiable des commissions. Ainsi, en 1990, le bilan d'activité des commissions de surendettement établi par la Banque de France révèle que la proportion de dossiers ayant abouti à l'adoption d'un plan conventionnel par rapport à ceux ayant débouché sur un constat de non accord s'est élevée à 45%⁴.

⁴ Ce ratio a cependant connu une progression rapide les années suivantes (58% en 1991, 62% en 1992) pour atteindre 63% en 1993 et 1994, témoignant d'une meilleure acceptation de la procédure par les

L'entrée en vigueur du dispositif a en outre créé un effet d'appel provoquant d'emblée un engorgement des commissions, avec un nombre de dossiers déposés en 1990 excédant d'environ 20.000 celui enregistré au cours de chacune des quatre années suivantes. Malgré les difficultés caractérisant cette phase d'adaptation, somme toute relativement courte, et un nombre cumulé de dossiers déposés ayant franchi, dès 1992, le seuil des 200.000 annoncé en 1989, le dispositif s'est révélé efficace : le taux de conclusion de plans amiables par rapport aux constats d'échec s'est régulièrement accru et, en dépit d'un rythme soutenu de dépôts, le stock des dossiers restant à traiter en phase amiable en fin d'année est passé de plus de 44.000 en 1990 à moins de 18.000 en 1994, ce qui témoigne d'importants « gains de productivité » dans le travail accompli par les commissions.

Pourtant ce système s'est avéré insuffisant. L'arrêt de la progression du taux de réussite de la phase amiable aboutissant à l'adoption consensuelle d'un plan d'apurement, le refus quasiment systématique des créanciers d'accepter des abandons de créances, préférant consentir des moratoires dans les cas où la solvabilité du débiteur est presque inexistante voire négative, le non-respect du délai de deux mois imparti aux commissions pour traiter les dossiers, l'absence d'organisation d'un suivi de l'exécution des plans, le constat de difficultés éprouvées par un certain nombre de débiteurs pour honorer leurs engagements, les délais souvent excessifs pour l'établissement des plans de redressement judiciaire civil, recouvrant des disparités considérables d'un

créanciers, acquise grâce aux actions de concertation menées au sein du comité consultatif du Conseil national du crédit et des groupes de travail constitués à l'initiative de la Banque de France et de la profession bancaire.

département à l'autre⁵, entraînent une réforme mise en place par la loi N°95-125 du 8 février 1995 visant essentiellement à l'amélioration de l'efficacité. La loi du 8 février 1995 fait de la commission de surendettement le pilier du dispositif. Elle devient un point de passage obligé alors que, depuis 1989, l'alternative s'offrait au débiteur de saisir soit la commission, soit le juge.

La dualité des procédures de règlement amiable et de règlement judiciaire a été abandonnée au profit d'une procédure en trois étapes : la phase amiable étant maintenue, l'innovation principale consiste à confier aux commissions, en cas de désaccord constaté, la mission d'élaborer un plan de réaménagement des dettes auquel le juge de l'exécution est chargé de conférer force exécutoire. La deuxième phase, qui permet à la commission de formuler des recommandations après avoir recueilli les informations des parties, est ouverte à la demande du débiteur. Les mesures susceptibles d'être recommandées sont celles que le juge pouvait imposer dans le cadre de l'ancienne procédure de redressement judiciaire civil : report ou rééchelonnement des dettes, imputation prioritaire des paiements sur le capital, réduction des taux d'intérêts, diminution du solde restant dû d'un prêt immobilier contracté pour l'acquisition du logement principal après la vente de l'immeuble concerné... Le déroulement de la procédure ne peut plus être bloqué, comme sous l'empire du droit antérieur, par des contentieux relatifs au montant des créances car l'article L. 331-4 du code de la consommation réserve à la commission la faculté de saisir le juge d'une demande de vérification de la réalité des créances litigieuses ou douteuses. En outre, la commission peut demander au juge de prononcer la suspension des procédures d'exécution pour la durée de la procédure devant la commission, dans la limite d'un an. Enfin, les mesures recommandées peuvent être contestées dans les quinze jours de la notification, à défaut, le juge leur confère force exécutoire après en avoir vérifié la régularité, c'est-à-dire s'être assuré que la procédure a été respectée et que les recommandations correspondent bien aux mesures pouvant être prescrites par la commission.

⁵ L'allongement des délais correspondant à la phase judiciaire, dû en partie à la nécessité pour le juge de réitérer l'instruction des dossiers ainsi que le rythme soutenu des flux annuels de dépôts de dossiers, ont abouti à un engorgement des tribunaux, justification essentielle de la réforme de 1995.

L'ordonnance ainsi rendue n'est pas susceptible d'appel.

Reste que l'application de la loi de 1995 s'est avérée à son tour assez vite dépassée par l'ampleur du surendettement, par le poids croissant des dettes de la vie courante dans l'endettement des membres des classes populaires, mais aussi par l'augmentation du surendettement dans la population des membres de la petite et moyenne bourgeoisie (cadres et professions libérales). Pire encore, de plus en plus de dossiers font état d'une incapacité à rembourser et obligent les commissions à mettre en place des moratoires, à définir des minima incompressibles pour subvenir aux besoins de la vie courante, et même à effacer des créances. Face à cette situation une étude du Sénat s'attachera, en 1998, à proposer de nouvelles mesures (promulguées par des amendements votés en juillet 1998) dont la teneur cherche essentiellement à faire face aux situations les plus difficiles (augmentation de la durée des plans d'apurement, amélioration de la coordination des différents services concernés, possibilité en cas d'urgence de suspendre les poursuites, recours plus fréquent à un moratoire du remboursement de la dette...) jusqu'à ce que la possibilité de « faillite civile » soit entérinée par la loi (2003). De toutes façon « le pari pour les décideurs, comme l'écrit Nicolas Rebière⁶, est donc de continuer à stimuler le recours à l'endettement des Français [considéré comme trop faible parce que très inférieur aux autres pays industrialisés] tout en freinant la montée du nombre des surendettés ».

⁶ Rebière N., Définir et dénombrer les surendettés, in Bergougnian C., Blayo Ch., Parant A., Sardon J.P., Tribalat M., *La population de la France ; Evolutions démographiques depuis 1946*, Bordeaux, CUDEP – Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2005.

L'ampleur du phénomène et les caractéristiques des surendettés

Même si la définition du surendettement varie d'un organisme à l'autre, les chiffres publiés par la Banque de France permettent de saisir l'ampleur du phénomène : en 1990, 90.174 dossiers ont été déposés, 68.075 en 1991, 68.830 en 1992, 68.863 en 1993, 68.608 en 1994, 70.112 en 1995, 86.806 en 1996, 148.435 en 2000 (le changement des règles d'acceptation autorisant l'effacement des dettes fiscales des chômeurs surendettés a, en 2000, entraîné une hausse importante du nombre de dossiers). Au total, depuis 1990, les commissions ont reçu 1.087.504 dossiers. Au cours d'une décennie qui a vu une progression rapide des profits boursiers, une expansion sans limite des trésoreries d'entreprises de plus en plus puissantes, une célébration incessante des vertus de l'enrichissement, les situations de surendettement se sont donc multipliées⁷. Emprunter a permis d'une part de faire face aux dépenses les plus urgentes pour tous ceux dont les revenus étaient très faibles, et d'autre part de préserver leur niveau de vie ou même d'espérer améliorer leur situation, pour ceux dont l'ambition et les revenus – tant que la maladie, l'accident, les séparations familiales ou le chômage ne les affectaient pas – étaient un peu plus élevés.

Même si aucune enquête systématique sur les situations sociales des surendettés ayant déposé un dossier n'a été publiée, les enquêtes partielles ou locales et les statistiques de la Banque de France permettent de saisir les caractéristiques globales de cette population. Il s'agit d'une population de **personnes d'âge mur**, avec une très forte représentation des 35 - 44 ans (40% du total, alors qu'ils ne sont que 21% dans la population française) et, en

⁷ Nicolas Rebière, s'appuyant sur des méthodes de détermination complexes, évalue à 2,4 millions les ménages surendettés. Rebière N., Définir et dénombrer les surendettés, Op. Cit.

sens inverse, une forte sous représentation des retraités même si un « vieillissement » relatif de cette population apparaît à partir de 1993, (selon les informations recueillies par l'ODAS, cette tendance semble perdurer et s'expliquerait par la progression de la précarisation, qui pousserait un plus grand nombre de personnes âgées à s'endetter) et une proportion assez faible de jeunes. Cette population est largement composée **d'employés et ouvriers** (60% contre 33% parmi les ménages résidents) et très peu de travailleurs indépendants. « 30% sont sans diplôme »⁸. *Les chômeurs occupent une place importante* (18% des ménages surendettés en moyenne ; en 2001, 32% des déclarants sont chômeurs ou inactifs), ils représentent 44% de l'ensemble des adultes des ménages. Cette population est *constituée dans 77% des cas par des ménages mariés, vivant maritalement ou en instance de divorce qui doivent s'occuper, dans 76% des cas au moins, d'une personne à charge* : dans cet ensemble la proportion de personnes divorcées, séparées (ou veuves) est supérieure à la moyenne nationale (58% des surendettés en 2001 sont « séparés », divorcés ou veufs). Elle s'accompagne d'une *augmentation du nombre de personnes isolées dont une forte proportion de monoparentaux*⁹. Sur le plan de l'habitat cette population se répartit en deux sous ensembles : le premier comprend *une proportion élevée de locataires* (49% contre 41% dans la population française), le second *une proportion surreprésentée d'accédants à*

⁸ Rebière N., Définir et dénombrer les surendettés, Op. Cit.

⁹ Ainsi, en Savoie, les couples qui représentaient, entre 1990 et 1993, 60% des ménages surendettés n'en représentent plus que 52% en 1995, alors que le pourcentage de personnes isolées a augmenté dans les mêmes proportions. De même, le Trésorier Payeur Général de Nice indique que le « surendetté » type tend de plus en plus à appartenir à une cellule rendue monoparentale par un divorce, ou une séparation, avec deux ou trois enfants à charge.

la propriété, c'est-à-dire remboursant le prêt de leur logement principal (38% des surendettés alors que ces ménages ne constituent que 20% de la population d'ensemble)¹⁰. Enfin cette population des surendettés se caractérise par des **revenus faibles**. *Ces revenus sont obtenus le plus souvent de sources très diverses. Ils sont caractérisés par une forte proportion de revenus sociaux* (82% des ménages sont bénéficiaires de prestations sociales). D'ailleurs un tiers des personnes concernées ont une capacité de remboursement inférieure au montant de leurs mensualités de crédits¹¹.

Les différentes formes de surendettement

L'analyse descriptive de la situation des ménages endettés révèle une grande diversité des itinéraires et des profils d'endettement : 63,9% des ménages endettés détiennent au moins un crédit immobilier alors que 41,8% le sont au titre de l'immobilier seulement. 36,1% des ménages ne le sont qu'à raison de crédits de trésorerie, alors que 22,1% des ménages endettés détiennent au moins un crédit immobilier et des crédits de trésorerie. Le rapport 1997 de l'Observatoire de

l'endettement des ménages fait état de quatre grands modèles d'endettement.

Le premier « modèle » est celui de *l'endettement immobilier* comme moyen de réalisation d'un projet. Il représenterait 34,1% des ménages endettés et regroupe les accédants sans risque (24,2% des ménages endettés) qui s'endettent pour financer l'acquisition de leur résidence principale. Ces ménages ont des revenus et une épargne préalable qui leur permettent de ne pas faire appel au crédit à la consommation et de n'utiliser le découvert bancaire que rarement. Le poids de leurs charges de remboursement est relativement faible. Dans ce groupe les ménages investisseurs (9,9% des ménages endettés), d'âge mûr, sans enfant et à revenus élevés réalisent un plan d'accumulation patrimoniale (résidence secondaire) et n'utilisent guère le crédit à la consommation. Ces ménages sont en mesure de bien supporter les charges de remboursement de leurs emprunts.

Le second « modèle » de l'endettement correspondrait, d'après l'observatoire de l'endettement des ménages, à une consommation pour un « *mode de vie* ». Ce modèle, qui représenterait 31,8% des ménages endettés, concerne les jeunes couples sans enfant ou les célibataires, locataires en milieu urbain.

Le troisième modèle est baptisé « *endettement immobilier tendu* ». Il représenterait 30,5% des ménages endettés et regroupe les accédants aidés bénéficiant d'un prêt de leur employeur (13,9% des ménages endettés), qui disposent de revenus en moyenne plus faibles que ceux des accédants sans risque, mais qui semblent en mesure de mener à terme leur projet d'accession. Les accédants aidés sans épargne logement (16,6% des ménages endettés), qui présentent les caractéristiques d'une plus grande fragilité que les précédents, du fait de la situation professionnelle du chef de ménage, du nombre d'enfants, etc... ne disposent pas d'une capacité suffisante d'épargne préalable.

Le quatrième modèle de l'endettement est celui de la *consommation « fin de mois »* : ce modèle représenterait 3,6% des ménages endettés et regroupe des locataires qui, en raison de l'insuffisance de leurs revenus, de la taille de leur famille, du niveau de leur loyer, vont pallier temporairement leurs difficultés de trésorerie. On retrouve également dans cette catégorie des jeunes célibataires qui vivent à la limite de leurs capacités financières.

¹⁰ On constate en 2001 une variation assez sensible des pourcentages (75% de locataires contre 40% dans l'ensemble des ménages, 15% seulement étant propriétaires de leur résidence) qui laisse penser que le nombre de ménages à faibles revenus a augmenté plus fortement que n'importe quel autre (modifiant ainsi mécaniquement les pourcentages). Toutefois, et comme le souligne le rapport de l'ODAS, ce constat doit être nuancé selon les régions. En effet, le coût des logements est plus élevé dans les grandes métropoles urbaines que dans les autres zones d'habitat : ainsi, dans le département de la Savoie, l'existence de dettes immobilières ne concerne qu'un tiers des surendettés alors que selon l'étude du CREP, dans près d'un dossier sur deux, on trouve des dettes relatives au crédit immobilier

¹¹ L'étude citée de Nicolas Rebière montre qu' « en 1998, 91% des ménages surendettés ont un niveau de vie inférieur à la médiane du niveau de vie des ménages français ».

Cette classification, qui n'est pas totalement dénuée d'objectivité, est construite à partir de données budgétaires obtenues à un instant donné, elle ne peut donc pas tenir compte de la durée d'une situation qui évolue au cours du temps. Que ces données soient immédiatement contredites par des informations totalement opposées montre bien que le groupe des surendettés est loin d'être homogène, ce dont la catégorisation administrative par type de dette ne peut rendre compte. On ne peut comprendre de telles situations qu'en tenant compte de la trajectoire sociale des individus concernés : il faut connaître la situation de départ, les événements, la pente de la trajectoire et sa forme, pour la replacer dans son contexte social. Si les conditions sociales jouent un rôle non négligeable dans l'augmentation des probabilités de difficultés financières, les variations de positions s'avèrent déterminantes. Tout laisse penser que l'ensemble des surendettés comporte au moins trois sous groupes : des salariés précaires en situation de pauvreté, des salariés aux revenus plus élevés brusquement fragilisés, des individus, enfin, en situation de « transition sociale ».

Un premier groupe de personnes, le plus important (ayant d'ailleurs fortement augmenté en 2001, ce qui correspond à la hausse sensible de travailleurs pauvres représentant au moins 1.300.000 personnes, soit 6% des salariés)¹² est composé de salariés plutôt jeunes, ayant des emplois précaires alternant avec des périodes de chômage, de femmes peu qualifiées, en situation de pauvreté et plus généralement d'individus avec de faibles revenus, plus ou moins réguliers. C'est surtout dans ce groupe que l'on rencontre le plus d'endettés ayant dû faire appel à des crédits de trésorerie (surtout des ménages avec des enfants, le

plus souvent locataires, qui gèrent difficilement leur endettement de consommation courante). Ces personnes, souvent fragilisées par leur situation professionnelle (périodes de chômage, travail dans des entreprises ayant des difficultés financières, à faible salaire), ont été confrontées à des événements (séparations, accidents...) et s'endettent pour faire face aux exigences quotidiennes et pour « boucler leur fin de mois »¹³.

Ainsi en est-il d'Albert, manutentionnaire de quarante deux ans. Il dit avoir vécu modestement avec son amie pendant six ans ; ils travaillaient tous les deux jusqu'au jour où « sa femme l'a quitté pour un autre ». Après des périodes d'emploi et d'inactivité, il a commencé à emprunter pour payer les différents retards qu'il avait accumulés puis il a été embauché en Allemagne, ce qui lui a permis un retour à un certain équilibre, il a pu s'installer dans un appartement. Mais un accident de travail (déchirure des ligaments de la main droite) lui a imposé une convalescence de 5 mois qui s'est soldée par un licenciement (le travail reposait sur un rendement qu'il ne pouvait plus garantir). Après quelques petits boulots moins bien payés (il est passé de 9.000 à 6.000 F) il a dû changer de logement parce que celui-ci lui revenait à 3.500 F par mois et a pris un studio. Avec 6.000 F par mois, il doit rembourser 3.000 F de dettes par mois (auprès de la banque et d'une société de crédit pour des prêts respectifs de 130.000 F et 25.000 F), payer le loyer de son studio et différentes factures. Il a commencé à accumuler des retards de loyer. Il est allé voir une assistante sociale qui lui a conseillé de se mettre en rapport avec l'association CRESUS (coordination régionale d'entraide contre le surendettement social) qui, dans l'agglomération strasbourgeoise intervient dans ces situations d'endettement. Il a fait un dossier de surendettement qu'il a déposé à la Banque de France. Là « on lui a tout expliqué » et dès qu'il reçoit du courrier lié à ses problèmes financiers, il va voir la Banque de France ou CRESUS. Au moment de l'entretien, il se demandait si l'emploi qu'il venait de trouver à Mulhouse n'allait pas perturber à nouveau le précaire équilibre financier

¹² Tout montre que les pauvres seraient bien plus nombreux si les statistiques de revenus ne prenaient pas en compte les prestations sociales qui représentent 37% des revenus de ces foyers.

¹³ Castel R., Lae J.F. (éd.) *Le revenu minimum d'insertion, une dette sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; Merrien J.F., (éd) *Face à la pauvreté*, Paris, éd. de l'atelier/éd. Ouvrières, 1994 ; Pétonnet C. *Ces Gens là*. Paris, Maspéro, 1968, Verdité M. *Voyage à l'intérieur du RMI, l'expérience de Rennes*. Paris, Syros Alternatives, 1992 ; Dubois V. *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris, Economica, 1999.

qu'il a réussi à créer : étant donné qu'il n'a plus de voiture, il a dû trouver une chambre à Mulhouse et se demande si cette situation sera « rentable » « car il n'y aura plus ses parents pour l'aider », aussi préférerait-il nettement retrouver un travail stable et rémunérateur à Strasbourg.

Delphine est âgée de 30 ans, elle a deux filles. Elle a quitté le domicile conjugal à la suite de violences exercées par son mari, elle a obtenu le statut de parent isolé. Elle est allée vivre chez ses parents avec ses deux filles et a obtenu immédiatement un CES (d'une durée de deux ans). Elle a expliqué sa situation à son environnement professionnel ce qui lui a permis d'obtenir un certain soutien. Comme elle a quitté le domicile conjugal, « elle s'est retrouvée en tort » et « a obtenu très peu d'équipement ménager ». Elle a décidé ensuite de trouver un appartement, et, bien qu'il lui paraisse cher, l'a gardé (le propriétaire lui faisait confiance, il la connaissait). Mais rapidement elle s'est rendue compte qu'elle « n'y arriverait pas vu la consommation du chauffage électrique et le fait que sa voiture soit tombée en panne ». Delphine est allée voir une assistante sociale qui lui a conseillé de faire appel, ce qui a permis une augmentation de la pension alimentaire de ses deux filles (750 F par enfant au lieu de 500 F) et d'elle-même (800 F). Comme son CES prenait fin, elle a fait un emprunt de 30.000 F pour amortir ses dettes, pour s'acheter une voiture et pour retrouver un niveau de vie convenable. Emprunt qu'elle a obtenu grâce à l'appui de ses parents et du propriétaire de son logement devant le banquier. Elle a obtenu les APL pour son nouveau logement mais très vite elle n'a pas pu payer le loyer, elle avait des frais de justice, des frais d'avocat... Elle a été condamnée pour ne pas avoir présenté ses filles à leur père. Son ex-mari ne paye pas toujours régulièrement les pensions alimentaires, ce qui fait que, par moment, il lui reste 2.000 F pour vivre avec ses deux filles. Cette somme est insuffisante pour payer le loyer, l'électricité, le gaz, le téléphone. Delphine dit vivre au quotidien, elle s'interroge pour savoir si elle doit ou non donner suite aux dossiers de surendettement, elle sait que si elle le fait, elle ne sera plus autorisée à un découvert bancaire alors que c'est actuellement grâce à celui-ci qu'elle arrive à s'en sortir. Elle espère voir avec son banquier s'il est possible de suspendre un de ses prêts sans qu'on lui enlève le découvert bancaire car en attendant leur premier enfant, Delphine et son mari avaient décidé de prendre une carte de crédit permanent, elle utilisait souvent cette carte pour acheter des vêtements puis elle a dû l'utiliser pour payer des choses plus importantes. Aujourd'hui, avec les pénalités de retard, ce prêt lui revient à 17.000 F. A cette somme, il faut rajouter 22.000 F d'un prêt personnel, 4.500 F de dommages et intérêts pour son mari et 5.000 F de frais d'avocat. A l'heure de

l'entretien, elle dispose de 2.300 F de pension alimentaire, de 2.300 F d'allocation chômage et de 678 F d'allocations familiales, ce qui fait en tout 5.278 F. Elle a des retards importants de loyer, d'électricité, et vit dans la hantise « que les huissiers interviennent ».

On pourrait dire de ce groupe qu'il se caractérise par un « cumul d'effets de dominations » qui se manifestent dans les différents « mondes » de l'individu : univers professionnel, univers familial, santé propre etc. Ne disposant guère de ressources économiques, les surendettés qui composent ce sous groupe ne sont pas les mieux armés sur le plan culturel (sans diplôme ou faiblement diplômés, qualification professionnelle limitée, le plus souvent obtenue par l'expérience rarement validée institutionnellement)¹⁴ pour faire face à des événements qui seront vécus et interprétés comme une imposition de domination incompréhensible et irrésistible, comme une violence dont la seule logique est celle de la loi des séries ou comme un échec. Les effets de position sociale sont tels qu'un même événement non seulement n'a pas la même signification (il peut être perçu et pensé en termes de liberté individuelle dans des positions sociales dominantes et en termes d'échec ou de soumission à la fatalité dans des positions dominées) mais ne s'intègre pas dans la même structuration sociale (l'événement reste isolé ou permet une réorganisation, soutenue institutionnellement, de la trajectoire sociale, ou au contraire, dans des positions dominées, renforce la domination (affaiblissement économique, obligation d'accepter tel emploi, diminution des avantages...))

Le deuxième sous groupe est composé d'employés et d'ouvriers ayant eu recours au crédit pour financer des projets d'équipement (achat de mobiliers et surtout

¹⁴ La difficulté de compréhension du langage juridique des avis d'huissiers et, plus encore, les effets de peur, attachés à ce type de document, en bloquant la compréhension, ont souvent pour effet d'amplifier des situations déjà difficiles.

de logement) qui à la suite d'un changement ou d'une perte d'emploi, d'une maladie ou d'un accident, d'une séparation, d'un divorce ou d'un décès ne peuvent plus faire face au remboursement de leurs dettes, s'endettent à nouveau et basculent dans le surendettement¹⁵. Cette situation dépend largement d'une politique de développement des prêts d'accession à la propriété (en particulier depuis l'abandon en 1977, du soutien d'Etat au logement locatif au profit d'une politique de marché) mais aussi des crédits à la consommation, vente à tempérament, découvert, crédit renouvelable, prêt personnel.

Jacques est âgé de 40 ans ; il est serrurier soudeur en Allemagne et perçoit un salaire qui s'élève à 13.000 F. Son ex-femme, âgée de 39 ans, est aide-soignante et a un salaire de 8.500 F. Ils ont trois enfants. Leur fille aînée voulait entrer dans une école hôtelière qui revenait à un coût situé entre 3.000 et 4.000 F tous les deux mois. Ils habitaient dans une maison pour laquelle ils payaient un loyer de 2.700 F, de plus ils avaient deux prêts en cours. En 1995, les problèmes ont commencé lorsque le propriétaire a voulu vendre la maison qu'il leur louait. Le propriétaire leur avait proposé de ne pas leur faire payer les trois derniers mois de loyer à condition qu'ils partent rapidement. Mais en fait, un huissier leur a vite fait savoir qu'ils devaient au propriétaire une somme de 8.000 F. Chaque mois, ils devaient « payer 16.000 F comprenant : le loyer, le gaz, le chauffage, l'électricité, les charges, l'argent pour sa fille aînée, les deux prêts et les impôts ». Les 8.000 F de l'huissier sont rapidement montés à 14.000 F et plus Jacques et sa femme remboursaient, plus ils étaient conscients de payer les intérêts et avaient l'impression de ne jamais pouvoir réussir à rembourser le capital. D'autant plus qu'ils n'avaient pas freiné leur consommation. Jacques a commencé à emprunter de l'argent dans sa famille et ils sont entrés dans la spirale vicieuse du remboursement sélectif. Ils ont décidé de s'adresser à des sociétés de crédit. Mais « on se

¹⁵ Les prestataires de crédits ont vite compris que ces débiteurs présentaient l'avantage non négligeable de ne pas discuter les taux d'intérêts (et même d'accepter des taux élevés) et d'accumuler les intérêts de retards. T.A. Sullivan, E. Warren, J.L. Westbrook font la même constatation aux USA. Une prospérité précaire ; sur les situations financières critiquées dans la classe moyenne, *Actes Recherche Sciences Sociales*, 2001, N°138, p. 19-33.

rendait compte que cet argent partait très vite ». Jacques, comme sa femme « prennent conscience que leurs difficultés financières sont aussi la conséquence d'un goût de vivre et de consommer trop intense ». Et Jacques dit qu'à partir d'un moment ils ont été obligés de s'arrêter de consommer car « les huissiers commençaient à intervenir et il y avait des relevés directs sur les comptes ». Mais plus la situation devenait difficile, plus Jacques essayait de trouver d'autres solutions : casino, tiercé... Il a perdu le peu d'argent qu'ils avaient, puis il a décidé de vendre certains biens (bijoux, meubles) et a commencé à mentir à sa femme et à ses enfants, ce qui a perturbé le couple et entraîné un divorce. Jacques ne sait pas exactement ce qui va se passer pour lui d'autant plus qu'il a souscrit à un prêt en Allemagne de 35.000 marks (il rembourse 750 marks tous les mois), qu'il doit verser une pension alimentaire pour son fils de 1.500 F par mois et qu'il doit payer son loyer (1.700 F).

Jeannine est âgée d'à peu près 45 ans, elle est divorcée et a deux fils. Elle était visiteuse médicale et avait une voiture pour ses déplacements de travail qu'elle exerçait en province alors qu'elle habitait à Paris. Elle avait des crédits, mais en février 1993, elle a eu un grave accident, sa voiture a été détruite. L'assurance a mis plusieurs mois à rembourser le véhicule ce qui a détérioré la situation financière : interdiction bancaire et rejet de chèques. Etant en arrêt de maladie, une partie de ses revenus a été perdue. Elle ne pouvait plus payer l'ensemble de ses crédits et les différentes factures telles que : l'électricité, le gaz, le téléphone, le loyer... Elle a décidé de négocier avec ses créanciers dans une période de hausse des taux d'intérêts. En juin 1994, elle est allée à la Banque de France pour déposer un dossier de surendettement. Sur les 11.000 F de salaire, elle devait rembourser 5.900 F. Elle savait que ça allait être difficile mais elle s'y est engagée pour une durée de cinq ans. Puis elle a changé de statut et est devenue travailleur indépendant. Elle a jugé qu'elle pourrait donc rembourser plus. Mais son projet a échoué et suite à des problèmes avec quelques créanciers elle a dû prendre un avocat qui lui a coûté 8.000 F. En août 1995, une suppression de postes de prestataires de services dans son entreprise a provoqué son inactivité. Sa situation s'est très vite dégradée. Elle aurait pu bénéficier des ASSEDIC mais ne le savait pas, ses demandes de RMI ont été rejetées. En octobre 1995, Jeannine a refait un plan de surendettement en déposant un nouveau dossier en parallèle à une demande de réduction de frais. Une difficulté s'ajoutait à sa situation, puisqu'elle avait maintenant des dettes professionnelles et des dettes personnelles. En janvier 1996, elle devait vivre avec les 2.300 F de pension alimentaire ce qui a provoqué une

accumulation de dettes de loyer, de factures d'EDF, GDF et du téléphone. Le propriétaire de son appartement a entamé une procédure et très vite elle a eu un avis d'expulsion. Pendant les neuf mois qui ont suivi, Jeannine et ses fils se sont nourris de colis alimentaires. Jeannine est partie vivre chez une amie, son fils aîné a quitté le domicile et son fils cadet est allé chez son père. Enfin, son ex-mari lui a proposé de vivre chez lui en attendant qu'elle ait à nouveau un logement. (Jeannine y sera hébergé avec son fils jusqu'en décembre 1997). Au mois de mai, les ASSEDIC ont accepté de la prendre en charge avec un effet rétroactif de cinq mois. Elle « touchait un chômage » qui se situait entre 7.000 et 8.000 F auquel elle devait déduire 4.000 F de dette professionnelle. Ne trouvant pas de travail, elle a décidé de suivre une formation dans la gestion et le traitement informatique. Jeannine a obtenu un moratoire de la Banque de France du mois d'octobre 1996 jusqu'en octobre 1997. Arrivée à la fin du moratoire, elle emménage dans un nouvel appartement. Auparavant, elle n'avait pas donné les différentes adresses de ses hébergements pour « éviter des repréailles ». Un troisième plan de surendettement a été mis en place au mois de juillet 1998 avec un moratoire de 18 mois. Elle se retrouve avec 310.000 F de dettes. Jeannine trouve alors un emploi dans une entreprise de service informatique financière mais étant fichée FICP, elle n'a pas pu rester dans ce service.

Les individus qui composent ce sous groupe ont une situation économique plus favorable que ceux du groupe précédent; ils se caractérisent aussi par un capital culturel un peu plus important. Reste qu'ils sont « à la merci » d'un retournement de conjoncture économique, des décisions d'un tiers, d'un accident, d'une séparation. En somme, ici, s'installe une sorte de situation de « porte à faux » entre un capital économique souvent décalé par rapport à un capital professionnel et culturel et plus globalement à une position sociale plus limitée qu'il n'y paraît. Tout se passe comme si un incident bouleversant les logiques sociales qui prévalent dans l'univers professionnel (domination des directions d'entreprise), dans l'univers de l'économie domestique (domination des organismes financiers), dans l'univers familial (politiques d'Etat et transformations des représentations familialistes) et qui exercent pleinement

leurs effets d'imposition de modes de vie suffisait à entraîner « la spirale du surendettement ».

Le troisième sous groupe de surendettés est composé de techniciens, de cadres, de membres de profession libérale, d'étudiants, de petits entrepreneurs qui ont tenté de consolider leur position sociale par des investissements privés et/ou professionnels et qui, à la suite d'une difficulté (chômage, faillite d'entreprises clientes, maladie, difficultés à trouver un emploi) n'ont pas pu effectuer les remboursements alors qu'ils s'étaient engagés d'autant plus facilement dans une logique d'endettement que, étant donnée leur position sociale, les banques et organismes de crédit étaient enclins à leur accorder un sursis de confiance.

Les parents de M. T. comme ceux de Mme T. étaient employés relativement déclassés socialement, (ce thème reviendra plusieurs fois dans l'entretien, M. T. rappellera que son grand-père avait été un petit industriel, alors que Mme T. parlera de la fortune de son aïeule et de la situation sociale enviable, ingénieur chef de service d'une grande entreprise, d'un parent). Tous les deux, grâce à une scolarité réussie, semblent bien engagés dans une sorte de logique de promotion sociale. Ils continuent leur trajectoire sociale ascendante en acquérant une belle maison dans la périphérie de Strasbourg, symbole à leurs yeux et sans doute à ceux de leur famille et relations, de leur réussite. Pour consolider ce reclassement, ils souscriront différents crédits (mobiliers et immobiliers) qui dépasseront leurs capacités de remboursement. Ils sont donc à la merci du moindre incident et ne pourront faire face lorsque M. T., accidenté, ne peut reprendre son emploi. Les retards de remboursement s'accumulent. M. T., qui entretient de bonnes relations avec sa banque, obtient un crédit supplémentaire qui enclenche la spirale du surendettement.

La situation de M. et Mme G. est un peu différente. Suite à l'invention d'une machine automatisée, M. G. a créé son entreprise en juin 1994. Depuis mai 1993, il avait sollicité divers prêts auprès d'une banque qui disposait du FRIFI (fonds régional initial de financement) permettant d'encourager des entreprises ayant de nouveaux produits (le FRIFI permet un prêt à zéro pour cent d'intérêt). De plus, il pouvait disposer du crédit impôt recherche. Cette entreprise réunissait trois

salariés et M. et Mme G. La banque a tardé pour le prêt ; devant les inquiétudes de M. G., l'agent de la banque en charge du dossier disait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter puisque le prêt était accordé. Le prêt s'élevait à un million de francs. Puis la banque a souhaité une caution, qu'elle a obtenue des cousins de M. et Mme G. au mois de septembre 1994. Le prêt a été déposé sur le compte en février 1995. M. et Mme G. sont persuadés que « la banque aurait attendu qu'il y ait un découvert d'un million de francs. Sur ces un million de francs, il y a 370.000 F de frais ». Néanmoins, M. et Mme G. ont décidé de payer les salaires non versés (d'une durée de deux mois) ; la banque a accepté sous condition : ils devaient tous les deux signer une caution de 400.000 F chacun. En janvier 1996, ils apprennent que les chèques sont refusés et que les cautions ont été retirées. M. et Mme G. ont dû payer les chèques en empruntant de l'argent à des amis et à de la famille. Le problème de M. et Mme G. est vite devenu la caution signée par les cousins. Les époux G. se seraient bien mis en liquidation, mais dans cette situation ils ne pourraient plus payer la caution de leurs cousins. « C'est impossible, dira Mme G., ils nous ont fait confiance ». Il reste donc aux époux G. à maîtriser cette situation de surendettement. Ils ont donc tout d'abord séparé leur situation professionnelle de leur situation personnelle. Ils veulent avant tout garder leur maison à laquelle ils sont attachés, signe de leur réussite familiale et sociale, aussi Mme G. dit qu'il faut jongler pour éviter la liquidation personnelle. Elle a opté pour de véritables stratégies financières entre son CCP ouvert dans une autre ville et son compte transféré dans une autre banque ; il lui arrive de faire des retraits en Allemagne parce qu'elle connaît exactement la durée qu'il y aura jusqu'à ce que cette somme soit déduite. Elle cherche à éviter d'être « interdit bancaire », parce que c'est la seule chose qu'elle se refuse. « Ce serait pour elle un drame, un déshonneur ». De son côté M. G. s'est engagé dans une sorte de bras de fer avec la banque en bénéficiant des conseils de l'AFUB (Association française des usagers de la banque).

Un autre cas, presque paradigmatique, d'un surendettement lié à des effets de trajectoire sociale est celui de William. Ingénieur, issu d'une famille ouvrière, il veut « réussir » (classé dans les premiers dans des concours sportifs, cadre de haut niveau très investi dans son travail, marié avec la fille d'un ambassadeur, cadre supérieur dans le secteur financier), il s'est, dit-il, « endetté par amour » « pour impressionner sa femme ». Il a mené un grand train de vie en s'endettant bien au-delà de ses revenus « en lui cachant les prêts qu'il souscrivait ». Aussi, en 2001, est-il interdit bancaire et objet d'une saisie sur salaire.

Dans ce même groupe, on trouve encore des étudiants, dont Axelle et François sont de bons exemples. Axelle est fille d'un ingénieur et d'une professeure, elle est la seconde d'une famille de trois enfants. Etudiante en Droit, elle vit dans une cité universitaire du nord de la France, alors que ses parents habitent le sud. Ses revenus sont de 3.500 F par mois (2.000 F de bourse et 1.500 F, en 2000, donnés par ses parents). Elle a un découvert bancaire élevé et s'engage dans un prêt personnel et crédit revolving qui la placent dans une situation critique proche du surendettement. Elle a un découvert bancaire autorisé de 3.000 F, mais, d'après ses dires, elle atteint parfois un débit de 6.000 F, et a déjà vidé les deux comptes épargne qu'elle possédait auparavant. D'après elle, elle se trouve dans cette situation à cause d'une mauvaise gestion et parce que l'argent qu'elle a n'est pas suffisant pour ses besoins. Mais aussi parce que, comme elle l'explique, elle est un peu une « flambeuse », et parfois elle « craque », elle fait plein d'achats pour se faire plaisir et parce qu'elle en a marre de faire attention à ses dépenses. François, après sa maîtrise a obtenu des heures de vacances dans l'enseignement dont la rémunération, vue sa situation familiale, ne lui permettait pas de « tenir son budget » ; il a multiplié « les petits boulots » sans pour autant « s'en sortir », puis a emprunté et n'a pu faire face aux remboursements. Les pénalisations de retards ont considérablement augmenté son encours aussi décrit-il sa situation comme « intenable ».

Les jeunes, diplômés de l'enseignement supérieur, très qualifiés professionnellement, représentent une part non négligeable de ce troisième groupe de la petite et moyenne bourgeoisie. Se trouvant le plus souvent en attente d'emploi stable, préparant des concours au nombre de places de plus en plus restreint, répondant aux appels de candidatures d'un secteur privé qui réclame souvent une expérience qu'ils n'ont pas encore, ils exercent, en attendant, des petits boulots, des vacances, des remplacements, des tâches à temps partiel, le plus souvent payés à l'heure. Ils ne peuvent pas boucler leur budget – à moins de renoncer à un mode de vie qui oscille entre la vie estudiantine et la moyenne bourgeoisie – sans faire appel au prêt personnel ou/et au crédit revolving. Comme ils ne peuvent accepter de s'installer, en exerçant régulièrement des emplois qu'ils jugent subalternes, dans une situation

« d'intellectuel prolétarisé », ils finissent par souscrire plus de crédits qu'ils ne peuvent rembourser (dans la mesure où leur position sociale et leur niveau d'information le leur permettent plus qu'à d'autres) et passent insensiblement dans une situation de surendettement. Tout montre donc que dans ce troisième sous groupe le surendettement trouve son origine dans un décalage entre les représentations que les individus ont d'eux-mêmes et du monde (engendrées le plus souvent pour leurs origines sociales, l'histoire de leur famille et leur niveau d'études) et la perception qu'ils ont de leur position dans ce monde. S'endetter est en quelque sorte et à la fois un moyen magique pour effacer la distance qui sépare l'idée qu'ils ont d'eux-mêmes de la position sociale qu'ils pensent leur être due et la seule technique qui soit disponible, dans une situation où les revenus d'un travail aléatoire ne le permettent plus, pour faire face aux exigences de la vie matérielle.

L'identification de ces trois sous groupes montre, on ne peut mieux, que les conditions associées au surendettement ne prennent sens que par rapport aux trajectoires sociales et aux stratégies utilisées pour tenter de continuer à maîtriser leur orientation ou, au pire, à reculer le moment de la prise de conscience de leur bifurcation.

Ainsi les individus qui composent le premier sous groupe, avec de faibles qualifications, des positions professionnelles précaires, une grande vulnérabilité aux variations de la conjoncture économique, une certaine fragilité familiale, s'engagent le plus souvent dans des pratiques de surendettement pour ne pas basculer dans un processus de paupérisation et de désaffiliation qui mettrait en cause leur existence et plus encore, celle de leur entourage proche (particulièrement de leurs enfants). Tout semble montrer que dans ce premier sous groupe ce n'est pas le

recours à l'endettement qui entraîne les difficultés, mais bien l'inverse. Ces individus ou ces ménages sont en majorité des locataires du secteur HLM, de milieu modeste, avec un nombre d'enfants à charge plus élevé que la moyenne. Leur surendettement est entraîné par leur fragilité économique : la survenue d'événements extérieurs (chômage, dégradation de leurs revenus, divorce, nécessité de changer de véhicule ...) les conduit à s'endetter davantage et aggrave leurs difficultés alors même que le recours au découvert bancaire et aux crédits de trésorerie constituait déjà une tentative pour desserrer une contrainte de budget devenue insupportable. Lorsque les difficultés sociales, familiales, professionnelles s'accumulent, les voilà contraints d'assurer les dépenses de consommation courante par recours à l'emprunt et de surconsommer des crédits de trésorerie pour boucler leur fin de mois.

Dans le deuxième sous groupe, la situation est un peu différente. Tout se passe comme si ses membres plus souvent ouvriers ou employés ayant des revenus parfois élevés mais irréguliers, tentaient, avec un endettement, de « profiter » des offres et sollicitations d'une société de consommation dont ils ne voient pas bien pour quelles raisons ils pourraient en être exclus. Leurs revenus, parfois supérieurs aux revenus habituels, étant donnée leur qualification scolaire et professionnelle, leur laissent croire que leur trajectoire continuera à se développer sur cette même pente favorable. Dans ces conditions, certains multiplient les crédits de consommation pour « bien vivre » comme le veulent les multiples reportages et images publicitaires qui tendent à rendre indispensable tel ou tel bien, alors que d'autres s'engagent dans des investissements immobiliers (achat de maison dans les zones pavillonnaires dans une périphérie de plus en plus éloignée des villes), pariant sur la pérennité de leur situation professionnelle ou/et familiale.

Leur surendettement résulte le plus souvent d'un multi endettement (multiplication des crédits à la consommation ou coexistence d'un prêt immobilier et de crédits de consommation)¹⁶. Dans la quasi-totalité des cas, un événement, non prévu mais socialement probable, entraîne une diminution brutale des revenus (changement d'entreprise obligé, départ de l'emploi après une séparation familiale) qui accélère la crise financière.

La situation de surendettement des membres de la petite et moyenne bourgeoisie du troisième sous groupe est encore différente. Techniciens, cadres, petits entrepreneurs se sont souvent surendettés pour acquérir ce qui leur apparaissait comme les signes de leur réussite sociale ou cherchent avec des crédits, surtout des étudiants ou des jeunes salariés en attente d'emploi stable, à empêcher une possibilité de déclassement social. Prêts à prendre des risques pour continuer leur trajectoire sociale ascendante, désireux de montrer les signes extérieurs de leur « éléction », ils ont des revenus qui sont à leurs yeux exceptionnellement (parce qu'improbablement) diminués ou, plus souvent, régulièrement inférieurs à ce qu'ils pensent être en droit de recevoir étant donné leur niveau d'études, leur situation professionnelle ou leur histoire familiale. Si la majorité réussit à réaliser son projet patrimonial, quelques uns, soucieux de vivre comme dans la catégorie sociale qu'ils pensent supérieure alors qu'ils n'en ont pas toujours les moyens économiques de le faire ou qu'ils en sont brusquement privés, vivent une tension permanente qui peut les conduire au surendettement.

¹⁶ Au total le crédit à la consommation concerne 87% des plans et le crédit immobilier 50%, soit une prépondérance du surendettement lié à la consommation. En outre, il est à noter que l'immobilier seul est plus rarement en cause de surendettement (5% des dossiers) alors que le crédit à la consommation en est responsable dans 42% des cas.

Les facteurs du surendettement

Reste que ce n'est pas la trajectoire sociale, même si elle est chaotique, qui entraîne le surendettement mais des événements qui amplifient les difficultés en brisant, en quelque sorte, la trajectoire sociale. C'est dire que c'est l'organisation de la vie professionnelle, économique, et familiale qui augmente les probabilités de complications de la gestion du budget personnel ou familial. L'économie domestique n'est en rien indépendante des processus sociaux qui permettent aux différentes formes de domination d'exercer leur efficacité.

Les (trop rares) informations fournies par certaines commissions laissent penser que la perte d'emploi (65%) liée au chômage (48%) ou à une maladie ou à un accident (17%) est la cause la plus fréquente de déséquilibre du budget familial, suivie par les transformations de la vie familiale (divorce, séparation, décès) (26%). Les difficultés de remboursement de l'accession à la propriété et le surendettement lié à la consommation, viennent respectivement en troisième et quatrième rang (20,5% et 14,5%).

Toute transformation brutale de l'emploi (chômage, déplacement, travail précaire, temps partiel...) entraîne une baisse des revenus. Deux situations assez différentes exercent leurs effets sur la gestion du budget. La première est celle du chômage : durant la période de privation d'emploi, surtout si elle se prolonge, les revenus baissent considérablement (les chômeurs interrogés insistent tous sur « la nécessité de faire attention », de « faire avec ce qu'on a », de « ne pas faire trop fort », de « se débrouiller » de « s'arranger », de « se restreindre », d'« être toujours sur la corde raide » et affirment que cela ira de plus en plus mal car « ce n'est pas la fin de la

dégringolade »)¹⁷, ce qui peut conduire à l'insolvabilité. Après la période de chômage, le retour à l'emploi se fait très souvent dans des emplois temporaires ou à une qualification inférieure, et surtout, implique une acceptation de conditions de travail et de conditions salariales dégradées¹⁸. La seconde est liée aux faibles salaires d'un grand nombre de salariés payés au taux horaire du SMIG, particulièrement chez tous ceux qui connaissent la précarité (vacataires, stagiaires, emplois à temps partiel, emplois à la tâche, à l'heure, ou à la journée...) : le moindre déséquilibre de revenu devient plus grave lorsque la charge hebdomadaire de travail est inférieure à 35 heures et le salaire en conséquence comme c'est le cas avec de nombreuses salariées à temps partiel¹⁹ vivant seules avec au moins un enfant à charge (nombre d'entre elles ont des revenus salariaux inférieurs à 550 euros auxquels viennent s'ajouter les prestations sociales et, mais parfois versée irrégulièrement, une pension alimentaire).

Dans ces conditions un **accident ou une maladie** peuvent fragiliser des budgets familiaux : on peut réduire les dépenses mais il faut bien rembourser les dettes existantes (tout report entraînant d'ailleurs une augmentation des intérêts). L'accident de voiture²⁰ peut déséquilibrer le budget

¹⁷ Montlibert Ch. de, *La violence du chômage*, Paris, PUS, 2001.

¹⁸ Cette dégradation s'explique par une moindre combativité des salariés dont témoigne le fait que le nombre de journées perdues pour grèves ayant comme objectif l'augmentation des salaires ou l'amélioration des conditions de travail diminue en proportion de l'augmentation du nombre de chômeurs.

¹⁹ 82% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Près d'une femme sur trois travaille aujourd'hui à temps partiel et l'écart entre les deux sexes n'a fait que croître sous ce rapport au cours des vingt dernières années. Il passe de 16 % de l'emploi féminin en 1975 à 31% en 1998. Bihr A., Pfeifferkorn R. *Déchiffrer les inégalités*. Paris, Syros, 1999

²⁰ L'accident automobile n'échappe pas aux logiques de distribution des inégalités : L. Boltanski a bien montré que le nombre et la gravité des

d'un endetté : il faut remplacer le véhicule pour garder son emploi (alors que l'assurance ne rembourse pas immédiatement et applique des décotes de vétusté) et parfois faire face à des situations conflictuelles avec frais de justice. Les dépenses de santé liées à une maladie ou à un accident (de travail ou automobile) excèdent parfois les capacités budgétaires lorsque le salarié n'est pas couvert par une mutuelle complémentaire de la sécurité sociale, et surtout entraînent une désorganisation des budgets pour les travailleurs précarisés ou à temps partiel qui perdent une grande partie de leur revenu ; enfin l'indemnité d'incapacité après un accident invalidant peut-être inférieure au salaire antérieur tant la logique de reconnaissance des effets des accidents du travail ou de maladie professionnelle est soumise aux pressions des classes dominantes et dépend de représentations du monde défavorables aux classes populaires²¹.

Les séparations, divorces, mais aussi remariages ou reconstitutions conjugales ou familiales entraînent là encore de fréquents passages de l'endettement au surendettement. Si la faiblesse des salaires et la précarité de l'emploi caractérisent bien la situation économique de nombreux ménages d'ouvriers et d'employés, les réorganisations qui affectent de nombreuses familles se répercutent sur la gestion des

accidents varient de manière inversement proportionnelle aux revenus et aux diplômes (qualité et ancienneté des véhicules, styles de conduite, expériences et connaissances de conduite automobile, types d'occupation de l'espace routier...) Boltanski L. les usages sociaux de l'automobile ; concurrence pour l'espace et accidents. *Actes Recherche Sciences Sociales*. 1975, N°2

²¹ Dassa S. *Les politiques de sécurité dans les entreprises*. Paris, CNAM. 1974 ; Montlibert Ch. de, la résignation à la détérioration des conditions de travail in *La violence du chômage*. Op. Cit. p. 49-56. Lenoir R. La notion d'accident du travail ; un enjeu de luttes. *Actes Recherche Sciences Sociales*, 1980, N°32-33.

budgets. On sait que depuis une trentaine d'années le nombre de mariages a décliné fortement alors que les divorces ont augmenté et que les couples cohabitants se séparent plus facilement que les couples mariés. Dans ces conditions on comprend que plus de 2 500 000 enfants ne vivent pas avec leur père et que plus de 12% aient connu deux ruptures parentales. L'organisation familiale variant avec les réorganisations des dominations dans le champ du pouvoir²², ces transformations conjugales ne sont pas sans rapport avec la précarité salariale : tout se passant comme s'il y avait un rapport entre la flexibilité exigée des entreprises et dans les entreprises et la déstabilisation des cadres familiaux qui, à l'inverse de l'économie financiarisée, ont toujours partie liée, avec la durée. Des enquêtes récentes ont montré que la valeur des indices d'instabilité conjugale augmente des emplois stables aux emplois instables pour culminer pour les chômeurs de longue durée.²³ L'analyse que menait Durkheim de la famille comme « entreprise économique » montre bien, aujourd'hui, sa pertinence : les séparations, et surtout les divorces, entraînent des frais directs, (avocat, pension alimentaire) et indirects (nécessité de rachat d'équipements auparavant partagés), tout comme, les recompositions familiales qui impliquent des changements de taille du logement, de nouveaux équipements et parfois une augmentation du nombre d'enfants à charge. Comme ce sont le plus souvent les femmes qui obtiennent la garde des enfants, ou plus fréquemment encore qui restent seules avec les enfants lorsque le concubin est parti, et qui ont une faible qualification professionnelle et une sécurité d'emploi aléatoire (en fonction d'une logique scolaire et économique de la division sexuelle du travail et selon une répartition « psychologisée » du travail

familial masculin féminin, domination masculine oblige) on comprend que les situations de monoparentalité soient fréquemment associées au surendettement.

L'achat à crédit d'une maison ou d'un appartement peut aussi, dans certaines conditions, entraîner un passage de l'endettement au surendettement. En effet l'achat du logement implique une sorte de pérennité de la famille et sa situation économique : « Maison », comme l'ont rappelé les nombreux historiens, renvoie aussi bien à la famille qu'au bâtiment, comme s'il y avait substitution de l'une à l'autre ; la maison (comme l'appartement) est un élément central de la constitution d'un patrimoine à même d'assurer une sécurité transmissible aux enfants ; la maison est encore un élément de statut social auquel on ne peut renoncer, (si elle est saisie pour couvrir la dette par exemple) sans discrédit et humiliation : même modeste (57,3% des résidences dont les propriétaires s'engagent dans le processus d'examen par les commissions de surendettement en 2001, ont une valeur inférieure à 500 000 francs) la maison est une sorte de signe de réussite sociale ; enfin la maison, plus souvent que l'appartement, devient (le succès commercial de nombreux magasins de bricolage en témoigne), un objet de travail, d'investissement financiers et temporels, de pratiques esthétiques qui la transforme en objet d'attachement affectif. Dans ces conditions peu d'acquéreurs, même soumis à une forte réduction des revenus, accepteront de vendre ; la quasi-totalité préfère recourir à des emprunts supplémentaires, payant au pire, les emprunts hypothécaires, par des prêts personnels. Le recours aux commissions de surendettement représente la dernière chance pour garder cet objet d'investissements de tous ordres qu'est le logement. Il faut ajouter que les politiques étatiques de logement (qui, en France, à partir de l'inflexion libérale de 1977, ont contribué au développement d'un

²² Lenoir R. *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

²³ Inversement les ménages de chômeurs de longue durée qui ont résisté à cette épreuve montrent un indice de stabilité élevé.

« marché » de l'habitat²⁴) ne pouvaient laisser se développer une situation de crise, (une chute des prix du logement avec des ventes à perte après saisie), sans subir les pressions des promoteurs privés, des banques et des organismes financiers. Pour le dire autrement l'Etat qui a organisé le passage du locatif au privatif ne pouvait qu'intervenir, ce qu'il fait avec le traitement du surendettement, pour maintenir en état le fonctionnement du marché de la propriété du logement²⁵.

Pour bien comprendre l'effet de ce facteur il faut savoir qu'en 1963, 59% seulement des Français marquaient leur préférence pour le statut de propriétaire, alors qu'ils étaient 80% en 1984. Cette préférence se porte majoritairement sur les petites maisons familiales de quatre à cinq pièces. Ce marché demeure, aux yeux d'un économiste libéral, un marché incomplet puisqu'il se révèle très réactif à toute opération favorisant l'accession à la propriété : toute injection massive de « prêts aidés » le relance automatiquement. Il faut dire que sans aide de l'Etat, l'accession à la propriété serait en effet impossible pour la grande majorité des ménages : selon l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement), un ménage sur cinq souhaitant accéder à la propriété percevait moins de 7 500 francs mensuels (ménages de deux personnes) ou moins de 10 000 francs (couples avec

deux enfants). La politique du logement²⁶ a donc constamment cherché à combler cette inadéquation structurelle entre le niveau des revenus et la capacité d'accès à la propriété de logements offrant un « confort normal ». C'est un des principaux facteurs du fort développement des crédits à l'habitat : ceux-ci ont fortement crû de 1977 à 1991, l'encours passant de 499 à 2 149 milliards de francs courants. Par la suite, la crise immobilière a interrompu cette poussée, l'encours n'atteignant que 2 270 milliards de francs en 1996. Entre 70% et 75% de cet encours concernent les ménages, le reste correspondant essentiellement à la dette des bailleurs sociaux et des promoteurs. Ce système de marché soutenu par des prêts « aidés » s'est révélé relativement efficace : la proportion de propriétaires de leur résidence principale est passée de 46,7% en 1975 à 54,4% en 1990. Toutefois, le niveau des prix et des taux d'intérêts réels à la fin des années quatre-vingt a entraîné un tassement durable du

²⁴ Bourdieu P. Christin R. La construction du marché. Le champ administratif et la production de la « politique du logement ». *Actes Recherche Sciences Sociales*. 1980, N° 81-82

²⁵ L'habitat est un des thèmes de prédilection aussi bien des psychosociologues parce qu'il se prête aux applications en termes de besoins et de motivations que des sociologues attirés par l'analyse des interactions de voisinage ou par l'anthropologie des imaginaires accrochés à la maison. Pourtant l'une et l'autre de ces approches ratent l'essentiel : l'habitat est toujours lié aux rapports des forces sociales et, en Europe occidentale au moins, dépend des politiques du logement du fait de l'importance de l'Etat dans la régulation des rapports entre ces forces.

²⁶ C'est la loi n°77-1 du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement, dite « réforme Barre », qui a fait de l'accession à la propriété une priorité de la politique du logement. Elle a créé le Conseil national de l'accession à la propriété (CNAP), devenu, depuis 1983, le Conseil national de l'habitat (CNH). Cette politique a permis la mise en place du prêt d'accession à la propriété pour l'acquisition de logements neufs, prêt bénéficiant d'une bonification d'intérêt et accordé sous conditions de ressources. Elle est également à l'origine du prêt conventionné, accordé sans conditions de ressources, mais sous plafond de prix. Non bonifié, ce prêt est assorti d'un plafonnement de taux d'intérêt sans aide de l'Etat. La loi du 3 janvier 1977 a également créé l'aide personnalisée au logement, destinée à solvabiliser l'occupation de leur logement par les ménages, qu'ils soient locataires ou accédants à la propriété. Le prêt d'accession à la propriété et le prêt conventionné donnaient droit (c'est toujours le cas pour le prêt conventionné) à l'aide personnalisée au logement. Toutefois, cette dernière a essentiellement bénéficié aux locataires et ne sert plus que marginalement à l'accession. En somme, le capitalisme immobilier n'a pu se développer qu'en bénéficiant des interventions étatiques.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement
(milliers de ménages)

Au 31 décembre	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Accession	918	852	773	740	708	680
Location	1 462	1 655	1 784	1 888	2 020	2 115

Source : direction de l'habitat et de la construction

mouvement, le taux de propriétaires plafonnant à environ 54% depuis 1988, celui des accédants à la propriété ayant reculé de 26,1% en 1988 à 23,5% en 1992, puis à 21% en 1995.

La concurrence électorale et les rapports de forces politiques qui se sont établis en 1993 ont conduit à un nouveau type de prêt conventionné : le prêt d'accession sociale. Grâce à une garantie partielle de l'Etat, le taux d'intérêt de ce prêt est plafonné à un niveau inférieur de 0,6 point à celui du prêt conventionné. En octobre 1995, le prêt d'accession à la propriété a été remplacé par le prêt à taux zéro, conçu selon le même principe : une bonification d'intérêt. La bonification permet de rendre le taux d'intérêt nul. Reste que le montant unitaire du prêt à taux zéro est beaucoup plus faible et qu'il est conçu pour être un prêt complémentaire alors que le prêt d'accession à la propriété demeure le prêt principal. Mais, contradictoirement, le prêt à taux zéro est accordé sur une plus grande échelle que le prêt d'accession à la propriété (144 000 en 1996 contre 35 000 prêts d'accession à la propriété par an depuis le début des années quatre-vingt-dix). Dans ces conditions prêt largement diffusé, le prêt à taux zéro a marqué un retour de la politique d'accession à la propriété vers le logement neuf, relançant très fortement les ventes de petites maisons neuves situées à la périphérie des villes. En même temps cette logique conduit des membres des classes populaires, les plus nombreux à recourir à ce type de prêt, parce qu'ils sont aussi les plus « vulnérables » sur le marché du travail (le taux de chômage varie de manière inversement proportionnelle aux diplômes et à la qualification professionnelle), à se sur endetter pour défendre leur bien immobilier (qu'ils savent, étant donnée sa localisation à la grande périphérie des villes et sa faible qualité constructive, fortement décoté à la revente).

Le surendettement enfin est lié à la **consommation**. Il suffit d'évoquer le travail des spécialistes des études de « motivations », de « créativité » linguistique et imagière, de « ciblage », ou de « couverture » (localisation des affiches, dépliants déposés dans les boîtes à lettre, achat d'espace de presse ou d'espaces télévisuels) pour comprendre que l'offre de biens de consommation alliée à des offres de crédits, facilement accessibles, (il suffit dans certains cas de téléphoner son nom, son adresse et le montant de ses revenus)

proposées par des organismes financiers²⁷ ou par les services bancaires des hypermarchés soit très prégnante dans l'organisation de la vie quotidienne²⁸. Il est vrai que la

²⁷ Les organismes de crédit ont multiplié les initiatives pour développer leurs parts de marché dans le secteur des crédits aux particuliers. En effet, l'endettement relativement faible des ménages français au regard des comparaisons internationales rend ce marché très attractif car susceptible d'une forte expansion. En outre, les banques se sont trouvées confrontées à la désintermédiation bancaire : elles ont perdu une partie de leur clientèle traditionnelle, (à savoir les entreprises, qui ont préféré faire appel au marché pour se financer) et se sont alors tournées vers les ménages.

²⁸ On sait que les crédits à la consommation se répartissent en deux catégories : d'une part, les crédits affectés, qui sont destinés de manière contractuelle au financement de l'achat d'un bien ou d'une prestation de service déterminée ; d'autre part, les crédits non affectés, qui permettent aux consommateurs d'acheter ce que bon leur semble, sans engagement à l'égard du prêteur. La vente à tempérament s'est surtout développée avec le marché de l'automobile et demeure principalement utilisée pour ce financement qui représentait, fin 1995, 73% de l'encours des établissements spécialisés, et 94% de l'encours de vente à tempérament de l'ensemble des établissements de crédit. L'encours total de la vente à tempérament se montait à 93,3 milliards de francs en décembre 1995, soit 22,8% de l'encours total des crédits de trésorerie aux particuliers. Quant aux crédits non affectés ils regroupent le crédit permanent (en décembre 1995, son encours s'élevait à 99,5 milliards de francs, 24,3% de l'encours de trésorerie aux particuliers et est amené à progresser davantage ; le succès du crédit renouvelable repose sur une demande importante et durable des crédits de petit montant, émanant d'une clientèle nombreuse) et le prêt personnel (l'encours des prêts personnels s'élevait à 162,1 milliards de francs en décembre 1995, soit 39,6% de l'encours total des crédits de trésorerie aux particuliers).

Répartition du montant des crédits distribués aux ménages entre crédits réglementés et crédits libres (en millions de francs)

	1993	1994	1995	1996
Crédits réglementés*	92	102	93	110
	138	426	111	152
Crédits libres	92	145	119	170
	726	792	681	125

*Les crédits réglementés sont les prêts conventionnés, les prêts d'épargne logement, les

« consommation » engage les agents en mettant en jeu habitus et capital symbolique. Si l'on sait que l'acquisition de biens de consommation est fortement corrélée avec le revenu et avec le niveau d'études des agents on sait aussi, depuis les travaux pionniers de Goblot et de Maurice Halbwachs que les objets ne sont pas seulement utilitaires mais fonctionnent comme des éléments reliés les uns aux autres par un mode de vie (ou même parfois, par un style de vie) caractéristique d'une position sociale. Pierre Bourdieu²⁹, a montré que si les pratiques de consommation dépendent des goûts qui les précèdent et les engendrent, ceux-ci sont construits socialement et varient concomitamment aux inflexions d'*habitus*, dépendants eux-mêmes du rapport entre les espèces de capital (capital économique et capital culturel) et du volume global de capital caractéristique d'une position sociale. Toutes les pratiques de consommation - que ce soit l'équipement électroménager des foyers (où les cadres supérieurs possèdent un plus grand nombre d'appareils, de meilleure qualité, que les cadres moyens et à fortiori que les membres des classes populaires - sachant que les ménages composés de deux salariés sont plus équipés que les ménages où seul l'un des conjoints exerce une profession) ou, l'équipement professionnel avec l'achat d'un ordinateur personnel (les diplômés de l'enseignement supérieur représentent les deux tiers des acquéreurs et utilisateurs), ou les acquisitions esthétiques (on sait que la pratique des collections d'objets cotés sur le marché de l'art varie avec le capital économique et le capital culturel) - dépendent aussi de la *trajectoire sociale* des agents et des *luttres de concurrence* qui les opposent. Les trajectoires sociales ascendantes ne se poursuivent et ne se confirment aux yeux

prêts d'accession à la propriété et les prêts à taux zéro.

²⁹ Bourdieu P. *La distinction* Paris, Seuil, 1979.

des agents (et aux yeux des autres) que si certaines consommations (objets et pratiques) sont possibles. Les trajectoires sociales descendantes (un déclassé social) sont niées, aux yeux des agents (et aux yeux des autres) tant que certaines consommations peuvent être maintenues. Ces effets de trajectoires largement peu conscients sont renforcées par les pressions des luttes de concurrence : les groupes sociaux sont toujours en lutte pour s'approprier les biens ou/et les pratiques qui leur apparaissent comme caractéristiques du groupe jugé supérieur et se différencier du groupe classé comme inférieur. Aussi la consommation, sous réserve que les conditions d'existence permettent d'échapper à l'emprise de la nécessité, devient-elle, dès lors, un enjeu incessant de luttes entre des positions sociales : on sait que les oppositions entre jeunes gens se manifestent dans l'allure (reste que si on porte des Nike ou des Adidas tous veulent éviter « la honte » des vêtements à bas prix des supermarchés populaires).

Tout montre donc qu'il y a une sorte de répartition entre l'endettement organisé socialement par l'ensemble des offres financières, et le surendettement créé par une combinaison des aléas de l'existence (dont l'origine et l'organisation sont le plus souvent sociales) et des effets des politiques économiques. Ainsi le surendettement a été, ces dernières années, fortement liée à des facteurs dépendants de la réorientation néolibérale des politiques économiques : le fort développement du chômage et plus largement des formes de précarité, la faible croissance du pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte de désinflation, le volontarisme des pouvoirs publics d'organiser le marché de l'accession à la propriété du logement, la fragilisation des politiques sociales dans un contexte de déstabilisation des cadres familiaux ont joué un rôle prépondérant. En somme la suppression du contrôle de l'Etat sur la Banque de France, le

désencadrement du crédit, la privatisation des organismes bancaires, l'organisation de la concurrence entre les établissements de crédit, la création de nouveaux appareils de financiarisation³⁰, mais aussi le durcissement des rapports de classes réduisant la part des salaires dans le partage des profits en multipliant le chômage et la précarité sont pour beaucoup dans l'endettement et le surendettement.

Vivre surendetté

Cependant, si pour une partie de la population l'endettement est lié à ces effets de trajectoires et surtout de luttes de concurrence qui rendent opérantes les offres des commerçants et des organismes financiers, pour une autre partie, de loin la plus nombreuse, l'endettement s'inscrit dans une logique de la nécessité : les crédits permanents proposés par les hypermarchés peuvent aussi servir à acheter la nourriture nécessaire en fin de mois ou à renouveler des vêtements d'enfants « qui grandissent trop vite » (manière de dire sans le dire qu'il faut trop souvent acheter). Pour les agents qui ne survivent qu'en combinant les prestations sociales et l'endettement, l'emprise de la nécessité n'est pas vécue « à la bonne franquette », avec « simplicité », sans « chichis », sans « faire des manières » comme ont pu le vivre et l'ont dit les membres des classes populaires lorsque les revenus augmentaient proportionnellement à l'expansion de l'aire d'action de l'Etat social et à l'extension du droit syndical³¹, mais avec anxiété, crainte du lendemain, honte d'être aussi démunis, et surtout de devoir attendre l'aide de tiers ou pire de se sentir « au crochet » de parents. La « déstabilisation des stables »³² et l'organisation d'un salariat flexible n'engendrent pas d'agents heureux !

³⁰ Lebaron F. *La croyance économique*. Paris, Seuil, 2000.

³¹ Bourdieu P. *La distinction*. Op. Cit.

³² Maruani M. Reynaud E. *Sociologie de l'emploi*, Paris, la Découverte, 1993

Si les stratégies d'investissement dans une promotion surtout lorsqu'elles sont soutenues par la volonté de rattraper un décalage social, produisent une certaine tension, qui s'alimente d'individualisme satisfait et parfois de cynisme³³ à l'inverse la conscience d'un déclassement social probable et des difficultés relationnelles qui l'accompagnent engendrent plus souvent de l'angoisse et du ressentiment. Cette angoisse, est d'abord, liée aux difficultés matérielles. Les personnes interrogées rappellent les moments où il leur était difficile de trouver de la nourriture, les saisies de mobilier ou d'appareillages électroménager, les coupures d'électricité, de téléphone, particulièrement mal ressenties : les saisies de meubles, empêchent de « voir du monde », « on ne peut plus inviter dans un appartement devenu vide », « c'est honteux » ; les coupures d'électricité traumatisent toute la famille « quand on nous a coupé l'électricité, alors là je rentrais dans un rôle de composition, je disais que c'était rigolo d'être dans le noir, que c'était plus beau avec des bougies... mais... (long silence) » ; les coupures répétées de téléphone sont, dans tous les entretiens, mises en rapport avec un isolement croissant. Cette angoisse peut, dans les cas les plus extrêmes, être associée à des épisodes dépressifs lorsque le surendettement conduit à l'expulsion du domicile, à l'échec professionnel, à une dépendance extrême de la famille ou d'institutions, et même susciter des tentations (et parfois des tentatives) suicidaires fortes, surtout chez des femmes en situation de rupture avec leur compagnon ou mari.

Ainsi face à ses problèmes financiers, ne savant plus quoi faire, Jeannine a envisagé de se suicider. C'était pendant les vacances de Noël, en 1995 (elle était partie voir sa famille avec ses enfants), mais ses deux fils s'en sont rendus compte et sont restés avec elle : « Mais j'avais vraiment

³³ Montlibert Ch. de *L'institutionnalisation de l'éducation permanente*. Strasbourg, PUS, 1991.

projeté heu, parce que le travail n'allait pas, en fait, ça a été, enfin... assez difficile ». Elle avait déjà « fait une dépression » quand elle travaillait dans un organisme financier qui a découvert son surendettement et lui a demandé de rester quelques temps « chez elle » (commentaires, conversations, plaisanteries la mettaient en porte à faux dira-t-elle) « *c'était surhumain de retourner travailler là... j'en ai encore des moiteurs... ce n'était plus possible* ».

Quant à Valérie, elle a eu plusieurs crises de nerfs : « [...] *j'avais peur qu'on me mette en prison, plein de truc comme ça parce que je ne pouvais pas, je ne pouvais pas, j'avais rien pour payer, rien.* » et fait une tentative de suicide : « *je ne savais plus comment m'en sortir, mais vraiment je ne savais plus, j'étais prête à me, à me foutre en l'air façon de parler, à finir avec moi mais il y avait les enfants [...]* ». Elle dit que ce suicide était plutôt un appel au secours.

L'impossibilité d'avoir un logement personnel (comme le fait de ne plus avoir de carte bancaire et de chéquiers et d'être obligé de tout régler en espèces ou par mandats), est vécue comme une atteinte profonde à l'autonomie personnelle et à l'image de soi. Si quelques uns choisissent comme stratégie de déménager plusieurs fois, ou que d'autres, vivant en couple, se sont volontairement « séparés pour éviter les poursuites d'huissiers » et « brouiller les pistes », les plus nombreux supportent difficilement d'être hébergé chez des amis ou dans la parenté ou dans un foyer (Jeannine a dû vivre un an environ chez une amie d'abord puis chez son ex-mari. « *Alors quand vous êtes hébergé, vous perdez tout, vous n'avez plus de statut social, pas le droit aux APL puisque bien sûr vous n'avez pas de logement, pas le droit à la rentrée scolaire, vous êtes complètement exclu, vous n'avez pas de statut social, aucun !* » Valérie rêve de retrouver un appartement sans trop y croire « *Dès que j'ai l'appartement je chercherai un travail parce que là je serai capable de travailler et j'ai voulu travailler, mais le psychiatre me l'a déconseillé parce que je suis encore trop fragile, Il m'arrive de pleurer le soir dans ma chambre, je ne peux pas le faire devant les enfants, alors c'est souvent aussi*

pendant qu'ils sont à l'école, il m'arrive encore quelques crises comme ça »).

Les conséquences familiales du surendettement sont sans doute ce que les personnes interrogées redoutent le plus. Quelle que soit la situation sociale et culturelle s'il reste un secteur de la vie sociale à protéger c'est bien celui des enfants dont on craint par-dessus tout qu'ils en pâtissent ou qu'ils adressent des reproches. Ainsi Paul, un ingénieur minier qui s'est expatrié un temps pour gagner plus d'argent et maîtriser son surendettement, dit que sa femme « *le méprise encore aujourd'hui de l'avoir laissée seule avec les enfants et tous les problèmes* » et craint « *les reproches de ses filles* ». Madame G. qui tient beaucoup à son titre d'assistante de direction trilingue dit que ses enfants ont souffert de cette situation « *il y a des regards qui ne trompent pas, des attitudes qui ne trompent pas. Ils ont basculé dans des problèmes d'adultes alors qu'ils n'étaient pas du tout préparés. Le fait que nous devions déménager sans cesse, comme des voleurs, ne leur permettaient pas d'avoir des amis fixes. Ils n'ont aucune attache* ». Delphine employée de bureau puis employée de commerce a été obligée de retourner vivre chez ses parents « *là mes petites filles étaient bien, choyées, nourries, habillées c'est bien mais tu redeviens une petite fille, tu n'a plus d'autorité, chez tes parents, tu n'a plus d'emprise sur tes enfants, donc j'ai décidé de partir pour rester une mère* ». Quant à Jacques il a fait tout son possible pour « protéger » ses enfants, pourtant sa fille aînée à très mal réagi et « *ne lui a pas parlé pendant un an* » alors que son fils cadet « *se mettait en colère* ».

Ses situations sont très souvent vécues comme stigmatisantes. Ainsi en est-il de cette employée de bureau qui affirme qu'elle est un cas social « *c'est pas parce que je suis un cas social, parce que bien sûr tu es catalogué tout de suite, on te classe dans les cas sociaux, je suis un cas*

social et c'est pas pour ça que je n'ai pas droit de vivre comme il faut » ou de ce manutentionnaire qui dit « bon, on se dévalorise, on se remet en question, c'est quand même assez moche, c'est morose ». Certains évoquent une sorte de regret mélangé de culpabilité de n'avoir pas su maîtriser leurs dépenses, d'autres insistent sur la rupture de liens familiaux ou amicaux qui s'en sont suivis, finalement tous ont l'impression d'avoir été « mis de côté ». Une employée de commerce parle des pressions, des jugements négatifs de ses beaux parents, un ouvrier serrurier se plaint de la « pagaille » que mettait sa belle mère dans sa gestion des dettes. « Les amis, même la famille, des gens de la famille vous laissent tomber après, bon ils disent celui là c'est un serrurier, il n'a pas de fric, il fait des conneries ». Un cadre technique affirme « qu'on touche le fond, autour de soi c'est l'incompréhension totale des autres, le désert ». Un électricien souligne que « le mot fierté ne fait plus partie de votre vocabulaire, on a même tendance à la ravalier. J'ai appris à mes enfants de ne rien dire à personne. J'avais honte, Je ne voulais pas qu'on soit au courant. J'avais vraiment honte ». P. ouvrier intérimaire dira « je préférerais être absent de chez moi et gagner trois fois rien en bricolant à droite à gauche plutôt que de croiser à nouveau le regard de ma plus jeune fille quand je tendais la main comme un mendiant à mes copains de bistrot pour qu'ils me donnent dix balles ou, quelques cigarettes » pour ajouter « moi aussi j'aurais pu devenir clodo ou me tirer une balle ».

Pour bon nombre de surendettés la famille proche a été le seul réconfort et le seul soutien financier : l'une a été aidée par ses parents qui l'ont hébergée et surtout aider à installer un nouvel appartement, l'autre « sait qu'il peut venir manger chez ses parents quand il veut », d'autres ont reçu des vêtements, du mobilier, de l'argent ou plus simplement comme pour cette employée dont la mère « a peu

d'argent » du soutien affectif et un peu de nourriture.³⁴

Cette situation de surendettement est d'autant plus mal ressentie que les

³⁴ Il est vrai que d'après l'INSEE, les ménages consacrent entre 3% et 4% de leur revenu disponible au soutien financier d'autres ménages, sous forme d'aides en espèces pour les trois quarts, ou d'aides en nature pour le quart restant. Ces aides se sont élevées à 135 milliards de francs en 1995. Chaque mois, un ménage sur six fait un don d'un montant compris entre 500 et 5 000 F. De même, chaque année, un ménage sur six offre des aides en nature, dont la valeur moyenne s'élève à 9 000 F par donneur et par an. Les aides en nature se répartissent comme suit : un tiers d'aides au logement (paiement d'un loyer, d'une assurance ou d'autres charges d'habitation), un tiers de cadeaux importants (achat d'automobile, de meubles d'électroménagers, d'équipements audiovisuels ou de vêtements), un tiers d'autres dépenses (alimentation, enseignement, vacances). Les trois quarts de ces flux monétaires se dirigent des parents ou grands-parents vers les enfants ou petits-enfants, soit environ 100 milliards de francs (contre environ 200 milliards de francs d'héritages et de donations en 1995). Les aides en sens inverse sont estimées à 10 milliards de francs seulement, les 20 milliards restants correspondant à des échanges avec d'autres membres de la parenté, des ex-conjoints ou des amis (les aides obligatoires comme les pensions alimentaires ici n'entrant pas en compte). Plus les ménages avancent en âge, plus ils donnent et moins ils reçoivent. Selon l'INSEE, c'est à partir de quarante ans que le montant moyen des aides fournies dépasse celui des aides reçues. Paradoxalement ce sont les ménages de la petite et moyenne bourgeoisie qui sont les moins aidés par leurs parents, et d'après leurs dires, les plus critiqués par leur famille alors que les ménages où les individus des classes populaires sont plus souvent aidés et, en tout cas, réconfortés : le prêt sans intérêt, le *mutuum*, demeurant encore un des traits caractéristiques des modes de vie des classes populaires. Reste que le montant des aides dépend fortement de la situation financière des donneurs (ce qui explique le montant élevé des aides en nature). Le montant moyen des successions qui varie fortement en fonction des catégories socio professionnelles l'explique on ne peut mieux : ainsi le montant des successions est le plus élevé dans les familles d'industriels et de commerçants et le plus faible (moins de 25000 francs) dans les familles d'ouvriers non qualifiés. Les inégalités économiques se renforcent aussi par le don et l'héritage.

relations avec les agents des organismes financiers deviennent bien souvent mauvaises. Considérés comme les gardiens de l'argent et de la morale de la bonne gestion leurs remarques ont souvent un effet très stigmatisant. Ces quelques citations extraites des entretiens avec des surendettés en témoignent : « *Oh oui ! Mais je suis bien contente qu'il me laisse un découvert autorisé de 3000 francs, car en fait je le dépasse du double très facilement. C'est pour cela que je ne critique pas mon banquier, même si j'en paye les frais.* » (Elle marque un temps de pause, puis elle reprend) *J'ai une critique à faire à mon banquier ; c'est qu'à chaque fois que je lui ai demandé un conseil il me répondait qu'il n'était pas mon père, ou alors il se mettait devant son écran et il critiquait mes dépenses* » (employée de bureau, 32 ans).

« *Y a pas photo, depuis que je passe régulièrement, que je préviens de mes achats, etc., les personnes qui travaillent au guichet sont devenues plus aimables avec moi. Maintenant ces personnes me font la discussion, elles me demandent comment se passent mes études, et surtout lorsque je suis à découvert et que je demande le solde de mon compte elles sont plus discrètes pour me le dire. Elles essayent de le dire à voix basse* » (étudiante, caissière de remplacement, 25 ans). Ou encore : « *Mais j'ai souvent eu très peur. Ma banque a exercé beaucoup de pressions. Si je suis allée voir mon banquier au bout de trois ans, c'est qu'il m'avait avant tout demandé de me présenter par le biais de plusieurs lettres recommandées,* » (24 ans, étudiante maîtrise de droit – parents ingénieur et professeure). Ou « *Que la banque a des responsabilités ? Oui et non, car elle n'aurait pas dû m'accorder ces prêts, mais d'un côté je ne sais pas comment j'aurais fait pour vivre. Mais les banquiers c'est pas vraiment mes copains, alors si je veux rester poli je passe à autre chose.* (Ingénieur, 63 ans marié, 3 enfants). Ou comme le dit cet électricien de 25 ans :

« *Au début, j'étais à cette banque, ça ne s'est pas très bien passé, les relations en fait...* » « *C'était un cinéma pas possible, au guichet j'avais le droit tout le temps à des commentaires : « vous êtes fichée à la banque de France » devant 20 à 30 personnes, ça devenait fou ce cinéma ». « L'organisme de crédit ce sont des créanciers très agressifs, des gens qui vous envoient des télégrammes entre les fêtes, alors quand vous rentrez chez vous, il y a un télégramme, en général, vous êtes pas bien c'est pour vous faire pression. Ils utilisent des messages, des appels de téléphone sans arrêt, enfin, ce sont des gens qui harcèlent. » (Chômeuse, 40 ans, divorcée deux enfants). »*

En somme nombre de surendettés ressentent une sorte de sentiment de culpabilité, ou de mauvaise conscience, de ne pas bien savoir, ou de ne pas pouvoir, gérer leur argent, et craignent que leur incapacité ne soit révélée aux autres qui, eux, sachant sans doute mettre en pratique une gestion idéale que le surendetté ne peut atteindre, pourraient les juger et les critiquer. Cette crainte est d'autant plus forte que la quasi-totalité des particuliers endettés ont éprouvé ce sentiment avec des représentants des organismes financiers ou des banques les plus habilités socialement à émettre des jugements : ces agents sont en quelque sorte l'institution financière personnalisée et leurs remarques prennent la légitimité performative que leur confère la puissance de l'organisation qui les emploie. On comprend dans ces conditions que non seulement il soit humiliant de réclamer de l'argent au guichetier, mais qu'il soit aussi insupportable d'entendre des jugements négatifs formulés devant l'assistance des clients de la file d'attente. Sauver les apparences, et sans doute aussi son apparence, reste la dernière ligne de défense des surendettés.

Là encore la différenciation sociale est à l'œuvre : ainsi tout se passe comme si les agents des fractions les plus démunies

des classes populaires ne pouvaient accéder qu'à des formes de crédit peu sécurisées pour leur permettre de faire face aux exigences de la nécessité. L'argent demeure pour eux un bien rare que les offres de prêt de certaines officines financières ou de magasins rendent brusquement accessible. L'absence de maîtrise de la codification du rapport économique et la faiblesse des revenus sur lesquels cette pratique repose la rendent cependant tellement distante des exigences de fonctionnement du champ économique qu'elle a toutes les chances d'échouer.

Chez les surendettés issus de positions sociales moins démunies de capital économique, de capital professionnel et culturel, (ouvrier qualifié, employés, titulaires d'un CAP ou même parfois d'un BEPC...) le rapport à l'argent peut être à la fois malaisé et instrumentalisé. On rêve de la grosse somme qui permettrait de réaliser tous les vœux (l'importance des jeux de hasard témoigne bien de cette représentation)³⁵ ; on emprunte pour « profiter » des offres promotionnelles de biens de consommation. Cette sorte de « rationalisme du coup par coup » où chacun cherche à profiter de l'occasion (équipement au delà de ce que permet le revenu) fonctionne s'il reste contrôlé et tant qu'il n'est pas à la merci d'un accident de la vie qui entraîne le basculement dans le surendettement.

A un niveau plus élevé de revenus l'emprunt acquiert une sorte de rationalité : Il devient un investissement, certes hasardeux si le revenu est temporairement plus faible ou plus irrégulier qu'il ne l'est en moyenne dans le groupe professionnel concerné, mais avec un risque faible lorsque l'intégration professionnelle et sociale, combinée à un niveau d'études permettant une pensée prévisionnelle, est suffisamment stable pour anticiper les aléas de l'existence. Dans ces conditions,

la distance entre l'habitus économique des emprunteurs et les normes de gestion qu'imposent les agents des organismes prêteurs est réduite et l'écartèlement entre les tentations de consommation suscitées à l'envie par les offres de crédit et les injonctions moralisatrices à un mode de vie plus ascétique à même de dégager une épargne, plus aisément maîtrisable.

Tout dépend donc de la distance entre les habitus économiques des agents et les normes de bonne gestion qu'exigent les représentants du champ économique. Tout montre qu'ici fonctionne une loi sociale qui voudrait que l'on maîtrise d'autant mieux l'endettement que les manières de se représenter et de faire avec l'argent sont proches de l'habitus qui prévaut dans le champ économique et que, inversement, on ait d'autant plus de probabilité de basculer dans un surendettement amplifié que les rapports à l'argent ne sont pas contrôlés et surtout ne peuvent pas être assumés du fait des contraintes externes, comme le voudraient les normes du champ économique. Bref la reproduction du capital patrimonial (même à petite échelle) n'a à voir ni avec des caractères ou des types comme ont voulu l'affirmer des études socio économiques « de profils » ni avec des propriétés catégorielles dont le résultat principal est d'opposer comme on pouvait s'en douter la cigale et la fourmi, ni avec une psycho pathologie mais avec un système de distances entre des normes, des codes et des pratiques. En somme la probabilité de réussite d'une stratégie d'endettement dépend de la distance entre un habitus économique et des contraintes propres au champ économique. C'est dire que plus le capital économique et culturel augmente plus l'endettement peut permettre de réussir économiquement et inversement plus le capital économique et culturel est faible plus l'endettement devient difficilement maîtrisable et conduit à l'appauvrissement.

³⁵ Martignoni – Hutin J. P. « Faites vos jeux ». Notons sur les jeux de hasard et d'argent contemporains. *Regards Sociologiques* 1994, N°8

Reste que ces stratégies (qui sont loin d'être consciemment calculées, nombre d'entre elles étant plus souvent vécues dans la « demie conscience » comme le disait Max Weber que véritablement pensées) n'existent qu'autant que s'organise une offre, toujours renouvelé et sans cesse élargie, de produits financiers.

Une situation névrotique : Invitation à la consommation et injonctions d'épargne

Il suffit de feuilleter quelques magazines de programmes de télévision ou de vider une boîte aux lettres pour constater que des prêts peuvent être obtenus avec facilité : du « *compte mistral* » qui permettait d'obtenir, il y a peu encore, jusqu'à 20 000 francs à la « *réserve d'argent* » de 10 000 à 80 000 « *dès maintenant* », en passant par le « *prêt léger* » (« *léger coup de pouce pour réaliser ses rêves* » « *avec des mensualités légères* »), ou « *les 40 000 francs du prêt médiatis virés sur notre compte en 48 heures que vous utilisez à votre gré* », sans parler de mensualités « *pour réaliser facilement son projet* » ou de « *créatis* » « *qui donne rendez vous dès aujourd'hui avec le bonheur* », des « *billets personnalisés de Sophie* » qui enregistre les demandes de prêt, ou des offres du « *père Noël* » pour « *faire plaisir à ceux que vous aimez* ». Les images associées à ces publicités, sont toujours celle d'un couple souriant (installé bourgeoisement : canapé, double rideaux, grande vitre donnant sur des feuillages), de vacances au bord de mer, d'une cuisine bien équipée, de boules brillantes pour sapin de Noël, d'ordinateurs, de voiture, ou, plus évocateurs, de voyages au soleil, avec les lunettes de soleil ou un bermuda. Confort, technologies de la quotidienneté, allusion discrète à la sexualité (une femme à moitié allongée sur un canapé), vacances en famille et voyages composent en quelque sorte l'horizon des envies de consommation proposées aux membres des

classes populaires et de la petite bourgeoisie pour les inciter à emprunter³⁶.

Pourtant si d'un côté tout est fait pour faciliter l'emprunt, d'un autre côté la presse comme les agents des banques et des organismes financiers diffusent largement un discours plus ou moins moralisateur en faveur de l'épargne. Tout d'abord les agents des banques partagent le monde en deux catégories, l'une victime de « *situations limites* » que la conjoncture amène à « *rentrer dans un cercle vicieux de l'endettement dont il devient difficile de sortir* », et l'autre « *qui vit à un train de vie supérieur à ses moyens* », qui « *ne fait pas attention* », qui « *n'a jamais su gérer son budget... par principe* ». La première catégorie baptisée souvent « *les accidentés de la vie* » suscite une sorte de pitié chez les agents les organismes financiers. La faiblesse de leurs revenus les « *coups durs* » qui les frappent, la mise au chômage, les spirales qui les entraînent vers le surendettement sont, des facteurs qui, pour les agents des banques, déresponsabilisent et déculpabilisent cette catégorie. En somme placés trop bas dans la société pour en maîtriser les mécanismes ils sont les victimes d'un système social sur lesquelles on peut se pencher avec commisération. Ils représentent en quelque sorte les « *pauvres honteux* » de la tradition caritative. La deuxième catégorie correspond à un « *caractère particulier* » tant il est vrai que des professionnels, quel que soit leur métier, ne peuvent pratiquer leur activité qu'en construisant une sorte d'interprétation psychosociale du monde. « *Une nature dépensière* » est le plus

³⁶Il faut cependant remarquer que les journaux (presse économique et pages spécialisées des quotidiens) et les magazines ayant surtout comme lectorat les classes moyennes et les fractions dominantes ouvrent leurs colonnes à des publicités pour des produits bien différents : ici, il s'agit avant tout de placement, de risques contrôlés, d'intérêt, de fructification du capital, d'augmentation du patrimoine ; l'endettement cède la place aux investissements « fructueux ».

souvent mise en cause pour expliquer ce deuxième type de surendettement. « *Ces clients là font le tour des banques, des organismes de crédit et auront toujours les mêmes problèmes. Mais finalement ils quittent très rarement la banque où ils ont domicilié leur salaire, on peut faire tout ce qu'on veut, mettre la pression à la limite de l'incorrection parfois ces personnes là ne seront pas choquées, ils reviennent le lendemain pour redemander de l'argent. Chez ceux là, c'est une façon de vivre normale, c'est dans leur nature...* » (Cadre de banque, 10 ans d'ancienneté).

Reste que même si les agents des organismes financiers sont bien conscients que les facilités d'obtention de certains crédits facilitent l'endettement et que d'une certaine façon « *les banques y trouvent leur intérêt* » ce n'est pas pour autant qu'ils n'accusent pas les clients de ne pas savoir refuser les propositions. Dès lors, lorsqu'il leur apparaît que l'intérêt de l'organisme financier qui les emploie est en jeu, n'hésitent-ils pas à contester les propositions des commissions de surendettement. Les contestations peuvent être directes et conduire à un refus lorsque « *on sait que certains clients cherchent à revenir sur leurs engagements et par exemple ne mettent pas à profit le délai que propose la commission de surendettement pour vraiment chercher du travail* » - ou prendre la forme de pressions psychologiques sur l'endetté pour l'amener à réduire rapidement son encours, sachant que, dans ce cas, l'arbitraire des relations interpersonnelles même soutenu par l'autorité instituée de la banque dont les agents sont les porte parole intervient. « *Je dirai que c'est un peu « au pif » sachant très bien qu'il y a une grande part*

d'aléatoire, aussi bien pile que face, je veux dire que c'est un peu de tout, c'est le sentiment du moment, l'expérience, la vision que l'on a du dossier... » (Responsable d'un service de contentieux – sept ans d'expérience).

En somme tout semble montrer que les organismes financiers, avec les publicités d'un côté et par la parole de leurs agents de l'autre, jouent sur les deux tableaux en incitant plus ou moins les clients à emprunter et, en même temps, en développant un discours plus ou moins chargé de considérations moralisatrices sur la valeur de l'épargne et le nécessaire ajustement des souhaits aux contraintes des revenus. Ainsi le double langage des établissements financiers conduit à un tiraillement, si ce n'est un écartèlement, des représentations et des pratiques des membres des classes populaires peu propice à l'acquisition d'un habitus économique bien adapté aux exigences de l'économie ; seuls les membres les plus stabilisés des classes moyennes, si leur condition s'améliore, semblent bien tirer parti de la situation et adopter un « esprit économique » plus conforme. Mais ce double langage habile à célébrer les mérites quotidiens du capitalisme d'une part et à stigmatiser les « perdants » d'autre part a surtout pour effet de renforcer (en jouant de la séduction et de la menace) la croyance des membres de la petite et moyenne bourgeoisie dans les vertus de l'économie.